



COMMUNICATION FEUILLE DE PRESENCE A.G.

Par **PAMI**, le **18/12/2013** à **10:18**

Bonjour Madame, Monsieur

Je vous remercie de bien vouloir prendre ma demande en considération. Le syndic de la copropriété (résidence secondaire située en Vendée) refuse de me communiquer l'adresse des conseillers syndicaux. Il considère qu'il n'est pas habilité à communiquer les adresses des copropriétaires.

Que dois-je faire pour obliger le syndic à respecter la loi.

Malgré un envoi LRAR !

Entre temps, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Paillusseau

Par **domat**, le **18/12/2013** à **10:28**

bjr,

quelle est la loi qui obligerait le syndic à vous communiquer l'adresse des membres du conseil syndical ?

cdt